

CONSEIL EN ÉVOLUTION

PROFESSIONNELLE

Être accompagné
dans son projet de mobilité
et de reconversion



CONSEIL EN ÉVOLUTION

PROFESSIONNELLE

Un agent souhaite changer de métier, évoluer, préparer une reconversion, une mobilité professionnelle ou anticiper une situation d'usure professionnelle.

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à tout agent public souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.



TARIFICATION

Inclus dans la cotisation



CONTACT

recrutement@cdg25.org
03 81 99 36 31

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée

collectivité affiliée

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET DE MOBILITÉ ET DE RECONVERSION



Afin d'aider les agents dans la construction de leurs parcours professionnels, le centre de gestion propose un accompagnement individualisé réalisé par un conseiller en évolution professionnelle formé.

Dans ce cadre, deux niveaux de prestations sont proposés :

- le conseiller en évolution professionnelle informe et oriente les agents. Son rôle consiste à conseiller l'agent sur son projet de mobilité et/ou nouveau projet professionnel. La collectivité ne sera pas informée de la démarche engagée par son agent ;
- le conseiller en évolution professionnelle propose un accompagnement personnalisé à l'élaboration d'un projet professionnel (APEPP) à la demande de la collectivité. Il s'effectue dans le cadre d'une convention d'accompagnement élaborée entre l'employeur, l'agent et le centre de gestion. L'accompagnement se décompose en trois étapes : diagnostic de la situation professionnelle de l'agent, définition d'un projet professionnel réaliste et mise en œuvre du projet.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un conseiller en évolution professionnelle formé
- Un accompagnement personnalisé
- La découverte d'autres environnements professionnels (périodes d'immersion)
- La construction d'un parcours de mobilité
- L'anticipation et la planification : prévenir des éventuelles difficultés de mise en œuvre

